

**Circuit de gestion des dossiers –
Convention de Massif Central – Juillet 2024**

Qui	Quoi	Comment
La DRAAF	Propose des AAP afin de répondre à des problématiques identifiées	AAP en ligne sur le site de la DRAAF
Les porteurs de projet	Complètent et transmettent le dossier de candidature	mail
La DRAAF(1)	Conduit une première analyse des dossiers et demande l'avis des autres DRAAF de massif, des conseils régionaux. et tient informé les membres de la commission produits de montagne	grille d'analyse
Les porteurs de projet	Présentent celui-ci aux membres du CST.	Présentation en présentiel lors d'un CST
Les membres du conseil scientifique et technique	Emettent un avis et des recommandations lors de la présentation de projets	Fiche attestation de labellisation transmise par le COPIL du cluster
Les porteurs de projet	Déposent leur projet sur la plateforme de l'ANCT massif central	Formulaire de l'ANCT
Le Comité des Financeurs du Massif Central (COFIMAC)	Répartit la prise en charge financière des projets sur la base des propositions des financeurs	Une réunion par trimestre
Le comité de programmation (COPROG)	Acte les engagements financiers des propose les financements aux signataires de la convention de massif	Une réunion par trimestre ou consultation écrite
La DRAAF	Suit l'ensemble des projets financés à l'échelle MC	Bilan intermédiaire technique et financier fourni par les porteurs de projets
Les porteurs de projet	Bilan final transmis à la DRAAF et présentation aux membres du CST des résultats obtenus de l'action	Fiche synthétique de fin de projet transmise aux membres du CST
LA DRAAF	Présentation au CLUSTER du RETEX afin de faire évoluer les AAP	RETEX

1 – Exceptionnellement des actions spécifiques peuvent être financées hors appels à projets ou appel à manifestation d'intérêt. Elles suivent alors le même circuit à partir de l'avis du CST.